



Résoudre un conflit de voisinage.

Par **Nik028**, le **30/11/2017** à **13:32**

Bonjour,

Je suis actuellement copropriétaire dans un petit immeuble et malheureusement je rencontre quelque difficultés avec certains voisins. Deux d'entre eux sont chargés d'accompagner le gestionnaire durant les visites du syndic, et de faire remonter les problèmes. Hors depuis peu sans même venir me parler j'apprends par courrier du syndic, que je manoeuvre mon véhicule sur la pelouse de la copropriété. Ce qui a pour effet d'occasionner des dégradations. En second lieu on me reproche de jeter mes mégots de cigarette devant l'immeuble... seulement voilà je suis absent sept mois de l'année et le peu de temps que je passe chez moi mon véhicule est stationné dans mon garage « privé » (très loin de la pelouse) et je suis non fumeurs, le dialogue est impossible avec le voisin. Et le syndic m'envoie sur les roses à chaque fois que je les appelle pour essayer d'en savoir plus.

Sur le courrier ils ne m'ont fourni ni le modèle, ni l'immatriculation du véhicule qui dégrade la pelouse.

Avec le temps est-ce que je risque quelque chose ?

Puis-je simplement ignorer toutes ces accusations ?

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **30/11/2017** à **15:28**

Bonjour,

Problème de pelouse : au syndicat de copropriétaire d'apporter les preuves de ce qu'il avance,

Mégots : vous êtes non fumeur, donc une telle demande du syndicat des copropriétaires sera classée sans suite par un juge.

Vous répliquez donc, directement par LR/AR adressée au Président du Syndicat de copropriétaire pour lui exposer vos arguments, à lui de les transmettre au syndic. Le syndic n'est là que pour exécuter les décisions des assemblées générales et gérer, sur les plans administratifs et comptables, la copropriété.

Par **amajuris**, le **30/11/2017 à 16:59**

bonjour,

vous devez faire le courrier à votre syndic (le président du syndicat des copropriétaires, cela n'existe pas) en exposant votre affaire en indiquant les informations que vous indiquez sur votre message et que le syndic ne doit pas vous accuser sans preuve.

vous pouvez lui suggérer de récupérer les mégots pour une analyse adn et déterminer ainsi les fumeurs indélébiles et faire une empreinte des pneus sur la pelouse pour comparer avec votre véhicule.

salutations

Par **Nik028**, le **01/12/2017 à 13:48**

Merci pour vos réponses, dans cette histoire ce qui me dérange le plus c'est qu'un mail a été envoyé à tous les copropriétaires indiquant que j'étais à l'origine des dégradations sur la pelouse... est-ce que je peux obliger le syndic à envoyer un mail de démenti afin de faire taire toute rumeur ? Je trouve inadmissible que le syndic puisse entacher mon intégrité morale devant tous les copropriétaires...

Par **wolfram2**, le **03/12/2017 à 21:10**

Bonsoir

Vous pouvez ne rien faire, vous pouvez aussi réagir.

Vous préparez votre exposé argumenté, vous rassemblez les preuves et en préparez des photocopies.

Puis vous allez à la gendarmerie ou à la police où vous faites une main courante pour que soient enregistrées les dénonciations calomnieuses publiques dont vous êtes victime.

Vous leur laissez copie des écrits reçus à titre de preuve à l'appui. Vous demandez que ces personnes (syndic et je présume Président du Conseil syndical) soient convoquées par le service police ou de préférence gendarmerie, entendues et mises en garde sur les conséquences pour eux d'une dénonciation calomnieuse.

A mon point de vue, prenez d'abord contact avec le Président du Conseil syndical à qui vous exposez la situation et les actions que vous prévoyez si les fausses accusations ne cessent pas immédiatement et si un démenti n'est pas apporté aux fausses accusations selon les mêmes moyens dont les accusations initiales ont été portées. A défaut de réponse satisfaisante, action auprès des services de sécurité.

Toutefois, pas d'illusions, si au delà de la main courante vous portez plainte, il y a toutes probabilités que le procureur de la République classe "sans suite" la plainte formulée. Ce n'est que mon opinion. Bon courage.....wolfram.